



Office Burundais des Recettes

« Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi »

RAPPORT ANNUEL 2016

Mai 2017

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRITAC	: Africa Regional Technical Assistance Centre
API	: Agence de Promotion des Investissements
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
ATAF	: African Tax Administration Forum
ATD	: Avis à Tiers Détenteurs
BRB	: Banque de la République du Burundi
CCF	: Compte Courant Fiscal
CDA	: Commissariat des Douanes et Accises
CFCIB	: Chambre Fédérale du Commerce et d'Industrie du Burundi
CNTS	: Centre National de Transfusion Sanguine
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CSP	: Contrôle sur Pièce
CTI&RNF	: Commissariat des Taxes Internes et des Recettes Non Fiscales
DGC	: Direction des Grands Contribuables
DMC	: Direction des Moyens Contribuables
DPMC	: Direction des Petit et Micro-Contribuables
DPSE	: Direction de la Planification Stratégique et Etudes
DRH	: Direction des Ressources Humaines
EAC/CEA	: East African Community/Communauté Est-Africaine
FMI	: Fonds Monétaire International
FOFILA-PF	: Force Fidèle des Libres Associés pour la Promotion du Football féminin
ISTEEBU	: Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
IT	: Information Technology
OBR	: Office Burundais des Recettes
OEA	: Opérateurs Economiques Agréés
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OR	: Opérations Régionales
PIB	: Produit Intérieur Brut
RA-FIT	: Revenu Administration Fiscal Information Tool
RDA	: Réception des Déclarations et Archives
RGTD	: Le Régime régional de Garantie du Transit Douanier
RNF	: Recettes Non Fiscales
SMS	: Short Message Service
SOCABU	: Société d'Assurances du Burundi
TDU	: Territoire Douanier Unique
V.G.	: Vérification Générale
V.P.	: Vérification Ponctuelle
WCO	: World Customs Organisation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Recettes collectées en 2016 par rapport à celles de 2015	8
Tableau n°2 : Le niveau de performance de la collecte des recettes de 2016	8
Tableau n°3 : Le niveau de performance des grandes rubriques de recettes en 2016.....	11
Tableau n°4 : Contribution des recettes totales dans les dépenses publiques financées par les ressources intérieures	13
Tableau n°5 : Evolution du taux de prélèvement des recettes (en % du PIB).....	15
Tableau n°6 : Evolution des indicateurs relatifs aux exonérations	16
Tableau n°7 : Nouveaux contribuables immatriculés au cours de 2016	17
Tableau n°8 : Recettes générées par les opérations d'immatriculation des véhicules et motos	18
Tableau n°9 : Arriérés recouverts au Service Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DGC.....	18
Tableau n°10 : Arriérés recouverts par le Service Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DMC.....	18
Tableau n°11 : Arriérés recouverts par l'Equipe Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DPMC&RNF	19

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1: Répartition des recettes entre recettes internes et recettes douanières	9
Graphique n°2 : Répartition des recettes en produits fiscaux et non-fiscaux.....	10
Graphique n°3 : Performance mensuelle des recettes	10
Graphique n° 4 : Comparaison des recettes de 2016 à celles de 2015	11
Graphique n°5 : Evolution du coût de la collecte des recettes : dépenses de l'OBR.....	13
Graphique n°6 : Evolution des recettes de l'OBR, des dépenses publiques sur financement intérieur et du taux de contribution des recettes de l'OBR dans les dépenses publiques sur financement intérieur.....	14
Graphique n°7 : Taux de prélèvement des recettes ou Ratio recettes/PIB.....	15
Graphique n°8 : Composition des exonérations accordées	16

TABLES DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	1
LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES GRAPHIQUES	3
MESSAGE DU COMMISSAIRE GENERAL	6
I. Analyse de la performance des recettes	8
I.1. Recettes collectées	8
I.1.1. Niveau de collecte des recettes	8
I.1.2. Répartition des recettes entre les recettes intérieures et douanières, et entre les recettes fiscales et non fiscales	9
I.1.3. Performance de l'OBR dans la collecte des recettes.....	10
I.1.3.1. Performance mensuelle des recettes totales	10
I.1.3.2. Comparaison des recettes de 2016 à celles de 2015	10
I.1.3.3. Analyse de la performance par grande catégorie de recettes	11
I.1.4. Le coût de collecte des recettes.....	12
I.1.5. Contribution des recettes totales dans les dépenses intérieures	13
I.1.6. Taux de prélèvement des recettes (en % du PIB)	14
I.1.7. Exonérations	15
I.2.1. Immatriculation des contribuables	17
I.2.2. Immatriculation des véhicules	18
II. Réformes et initiatives entreprises.....	19
II.1. Le Système Douanier Automatisé « ASYCUDA WORLD »	19
II.2. Le programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA).....	19
II.3. Le Régime Régional de Garantie du Transit Douanier du COMESA (RGTD/COMESA) au Burundi.....	20
II.4. Le Territoire Douanier Unique	20
II.5. Simplification des procédures	21
II.6. Gestion du contentieux	21
II.7. Le Traitement équitable des contribuables	22
II.8. Facilitation du Commerce	22
II.9. Des travaux de construction et d'aménagement des bureaux.....	22
III. Gestion du personnel et renforcement des capacités.....	23
IV. Lutte contre la fraude et la corruption.....	24
V. Education et sensibilisation des contribuables	24
VI. Célébration de la journée dédiée au contribuable	26
VII. Appui du Gouvernement à l'OBR	27

VIII. Participation aux activités sociales	27
IX. Collaboration avec les partenaires	28
X. Les défis rencontrés	28
XI. Perspectives d'avenir	28
XII. CONCLUSION.....	29

MESSAGE DU COMMISSAIRE GENERAL



Le Commissaire Général, Hon. Audace NIYONZIMA

C'est avec un grand plaisir et honneur que je vous présente le Rapport Annuel 2016 de l'Office Burundais des Recettes. Celui-ci résume les grandes réalisations ainsi que les perspectives d'avenir pour l'exercice 2017, tout en mentionnant les défis que nous avons rencontrés pendant l'année qui vient de s'écouler.

L'année 2016, a été une année couronnée de succès en termes de réalisations. Au cours de cette année, l'OBR a collecté **637,8 milliards de francs burundais** et a affiché une performance de **106,9%** par rapport à un objectif annuel de 596,2 milliards de francs burundais. Par rapport aux résultats de l'année 2015 (590,7 milliards de francs burundais), la collecte de 2016 a connu une augmentation de **47,2 milliards de francs burundais**, soit une croissance de **7,9%**.

Pour atteindre ces résultats, la Direction a mis en place plusieurs initiatives visant à accroître la collecte des recettes notamment l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre la fraude et la corruption au sein de notre organisation, l'amélioration des services offerts aux contribuables, l'étroite collaboration avec le secteur privé et les autorités locales ainsi que la modernisation de nos services.

Nous avons donc fait de notre mieux, avec le soutien du Gouvernement et de tous nos principaux partenaires, pour améliorer les performances de notre organisation. Cet appui restera essentiel pour permettre à l'OBR de consolider ses acquis afin de permettre au Burundi de réduire sa dépendance à l'égard des financements extérieurs, et de réaliser tous ses programmes de développement.

Ces bons résultats atteints par l'OBR dans la collecte des recettes n'auraient pas été réalisés sans le travail d'équipe du personnel, le dévouement de la Direction de l'OBR, le leadership du Conseil d'Administration ainsi que le soutien indéfectible du Ministère de tutelle et du Gouvernement.

Dans les perspectives, l'OBR va concentrer les efforts sur le développement de ses infrastructures et ses ressources humaines, en quantité et en qualité, afin d'élargir l'assiette fiscale et optimiser la collecte des recettes, par un service de meilleure qualité.

Je vous remercie.

LE COMMISSAIRE GENERAL

Hon. Audace NIYONZIMA

I. Analyse de la performance des recettes

I.1. Recettes collectées

L'OBR étant une administration fiscale dont le rôle principal est la collecte des recettes pour le compte de l'Etat a signé un contrat de performance avec son Ministère de Tutelle. Cette section relate les performances de l'OBR en matière de collecte des recettes.

I.1.1. Niveau de collecte des recettes

En 2016, l'OBR a collecté **637,8 milliards de francs burundais** contre **590,66 milliards de francs burundais** perçus en 2015, ce qui représente une augmentation de **47,2 milliards de francs burundais**, soit une croissance de **7,9%**.

Les recettes de 2016 sont supérieures aux prévisions (**596,25 milliards de francs burundais**) de **41,6 milliards de francs burundais**, soit une performance de **106,9%**.

Les tableaux n°1 et 2 suivants montrent les recettes collectées en 2016 par rapport à celles perçues en 2015 et par rapport aux prévisions.

Tableau n°1 : Recettes collectées en 2016 par rapport à celles de 2015

	Type de recettes	Recettes collectées en 2016	Recettes collectées en 2015	Variation
A.	Produits fiscaux (I+II)	584 593 407 905	544 792 024 463	7,31%
I.	Recettes internes	335 461 021 800	319 655 028 507	4,94%
II.	Recettes douanières	249 132 386 105	225 136 995 956	10,66%
B.	Produits non fiscaux (III+IV)	53 240 278 051	45 871 695 135	16,06%
III.	Recettes internes	36 079 830 714	31 989 286 081	12,79%
IV.	Recettes douanières	17 160 447 337	13 882 409 054	23,61%
	Recettes totales	637 833 685 956	590 663 719 598	7,99%

Tableau n°2 : Le niveau de performance de la collecte des recettes de 2016

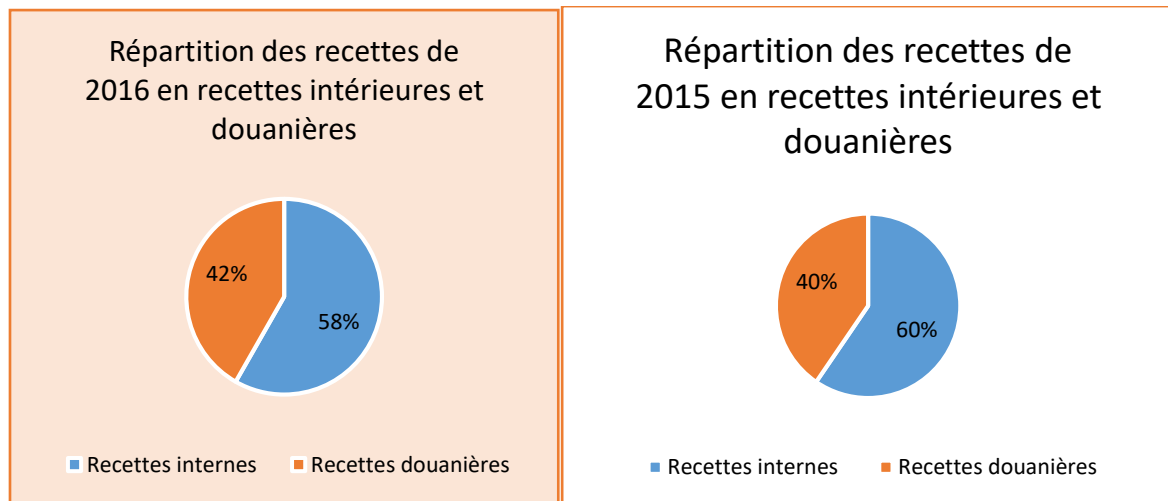
	Type de recettes	Prévisions 2016	Recettes collectées en 2016	Performance
A.	Produits fiscaux (I+II)	554 302 158 678	584 593 407 905	105,46%
I.	Recettes internes	330 256 541 478	335 461 021 800	101,58%
II.	Recettes douanières	224 045 617 200	249 132 386 105	111,20%
B.	Produits non fiscaux (III+IV)	41 949 833 369	53 240 278 051	126,91%
III.	Recettes internes	36 055 742 116	36 079 830 714	100,07%
IV.	Recettes douanières	5 894 091 253	17 160 447 337	291,15%
	Recettes totales	596 251 992 047	637 833 685 956	106,97%

I.1.2. Répartition des recettes entre les recettes intérieures et douanières, et entre les recettes fiscales et non fiscales

Du point de vue de leur provenance, les recettes totales collectées en 2016 sont composées de 371,54 milliards de francs burundais de recettes intérieures et 266,29 milliards de francs burundais récoltés à titre de recettes douanières, soit 58% de recettes intérieures et 42% de recettes de porte (douanières).

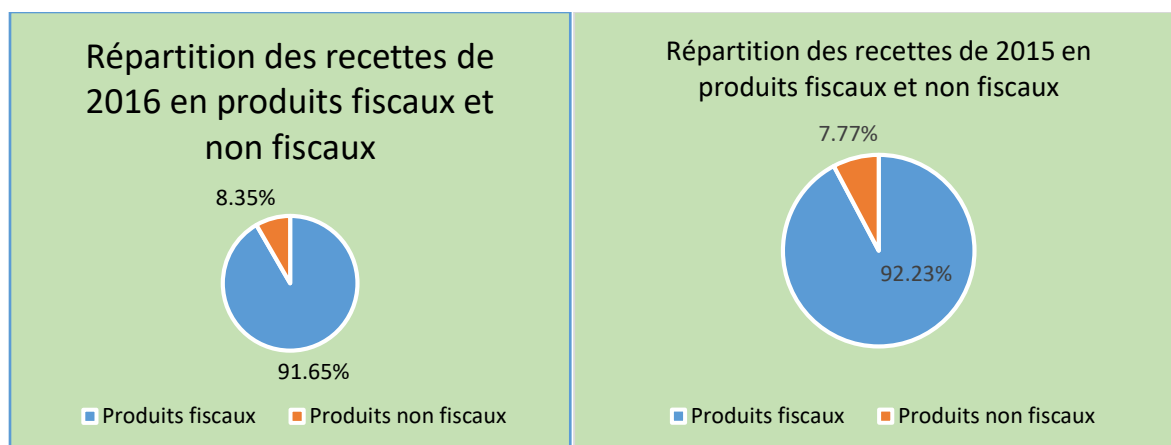
Cette situation est similaire à celle de 2015. Les recettes totales sont composées de 60% de recettes intérieures et 40% de recettes douanières comme l'indiquent les graphiques ci-après, ce qui montre que les recettes dépendent toujours de la fiscalité intérieure d'où la nécessité d'élaborer des stratégies qui permettront l'amélioration de la collecte des recettes intérieures.

Graphique n°1: Répartition des recettes entre recettes internes et recettes douanières



Si on considère leur nature, les recettes totales de 2016 sont composées de 584,59 milliards de francs burundais de recettes fiscales (91,65%) et 53,24 milliards de francs burundais de recettes non fiscales alors que celles de 2015 étaient constituées de 92,2% de recettes fiscales et 7,8% de recettes non fiscales.

Graphique n°2 : Répartition des recettes en produits fiscaux et non-fiscaux



I.1.3. Performance de l'OBR dans la collecte des recettes

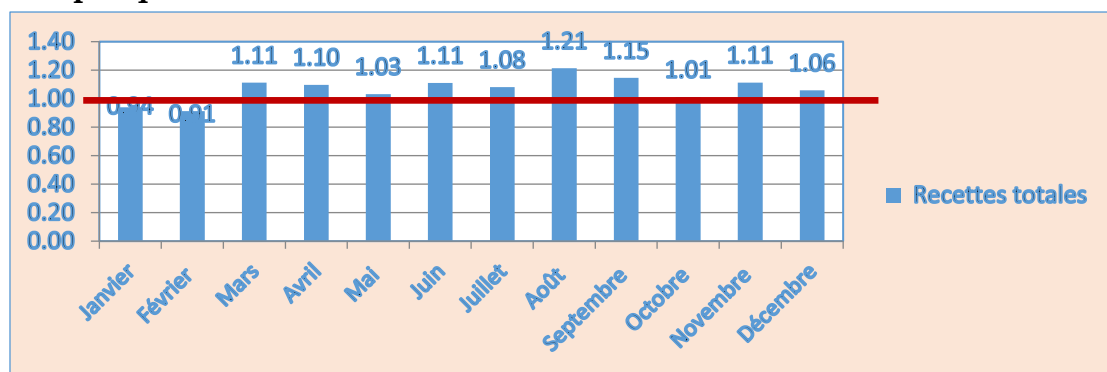
Dans ce point, nous allons faire une analyse de la performance des recettes totales par rapport aux prévisions et par rapport aux recettes collectées au cours de 2015. De plus, une analyse de la performance des recettes par leurs grandes catégories va être faite.

I.1.3.1. Performance mensuelle des recettes totales

Au niveau global, l'OBR a enregistré une bonne performance dans la collecte des recettes sauf pour les mois de janvier et février où le niveau de performance est légèrement inférieur à 1.

Le graphique suivant nous donne les détails.

Graphique n°3 : Performance mensuelle des recettes

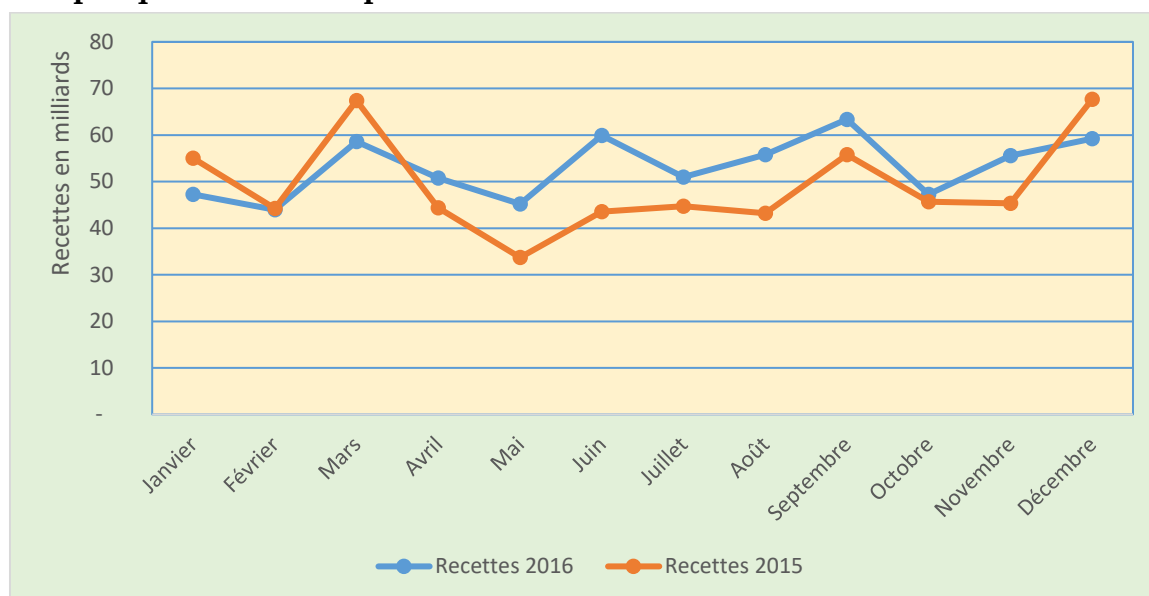


I.1.3.2. Comparaison des recettes de 2016 à celles de 2015

Comparées aux réalisations mensuelles de l'exercice précédent, on constate que les recettes mensuelles sont restées supérieures à celles de 2015 sauf pour les mois de janvier, février, mars et décembre. Ceci s'explique par la crise qu'a connue le Burundi depuis le mois d'avril 2015 qui a entraîné une chute des recettes pour le reste de l'année 2015. Le mois de décembre 2015 coïncidant avec le paiement occasionnel de la BRARUDI de l'impôt mobilier de plus de 1 milliard de francs burundais progressive de l'activité économique. Les détails sur l'évolution

comparée des recettes de 2015 et 2016 sont fournis à travers le graphique n°2 suivant.

Graphique n° 4 : Comparaison des recettes de 2016 à celles de 2015



I.1.3.3. Analyse de la performance par grande catégorie de recettes

La bonne performance enregistrée au niveau des recettes totales est due aux réalisations satisfaisantes de certaines catégories de recettes tel que le montre le tableau n°3 ci-après.

Tableau n°3 : Le niveau de performance des grandes rubriques de recettes en 2016

Libellé des comptes	Prévisions	Réalisations	Performance
Recettes totales	596 251 992 046	637 833 685 956	106,97%
PRODUITS FISCAUX :(I+II)	554 302 158 678	584 593 407 905	105,46%
I. RECETTES INTERNES	330 256 541 478	335 461 021 800	101,58%
Impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	145 295 239 254	135 678 618 374	93,38%
Impôt sur le revenu payé par les personnes physiques	57 394 762 778	56 812 897 372	98,99%
Impôts sur le revenu payé par les sociétés et autres Entreprises	87 244 475 690	78 433 004 185	89,90%
Impôts sur revenu non ventilable	656 000 786	432 716 817	65,96%
Impôt sur les biens et services	184 961 302 224	199 782 403 426	108,01%
Impôts généraux sur les biens & services	69 863 730 310	76 177 286 331	109,04%
Droits d'accises	102 915 338 694	111 494 858 341	108,34%
Taxe de terminaison d'appels internationaux	217 235 623	3 088 378 627	1421,67%

Libellé des comptes	Prévisions	Réalisations	Performance
Taxes sur l'utilisation de biens ou l'exercice d'activités	6 771 537 686	5 642 731 550	83,33%
Autres Impôts enrôlés sur les biens et services	5 193 459 911	3 379 148 577	65,07%
II. RECETTES DES DOUANES	224 045 617 200	249 132 386 105	111,20%
Impôts généraux sur les biens & services	142 183 304 205	146 490 808 142	103,03%
Droits d'accises	35 313 629 256	35 462 917 099	100,42%
Impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales	46 548 683 739	67 178 660 864	144,32%
PRODUITS NON FISCAUX (III+IV)	41 949 833 368	53 240 278 051	126,91%
III. RECETTES INTERNES	36 055 742 116	36 079 830 714	100,07%
IV. RECETTES DES DOUANES	5 894 091 253	17 160 447 337	291,15%

Comparées aux prévisions, les produits fiscaux ont enregistré une bonne performance de 105,5% et de 126,9% chez les produits non fiscaux. Ces taux de performance élevées ont été véhiculés par la bonne performance tant au niveau des recettes internes (101,6%) que douanières (111,2%).

Ainsi, pour les produits fiscaux internes, les rubriques qui ont connu de bonnes performances sont les impôts sur les biens et services (108%). La bonne performance des produits fiscaux douaniers est due à la bonne performance des droits d'accises (100,4%), impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (144,3%) pour les recettes douanières ainsi que celle des impôts généraux sur les biens & services (103%).

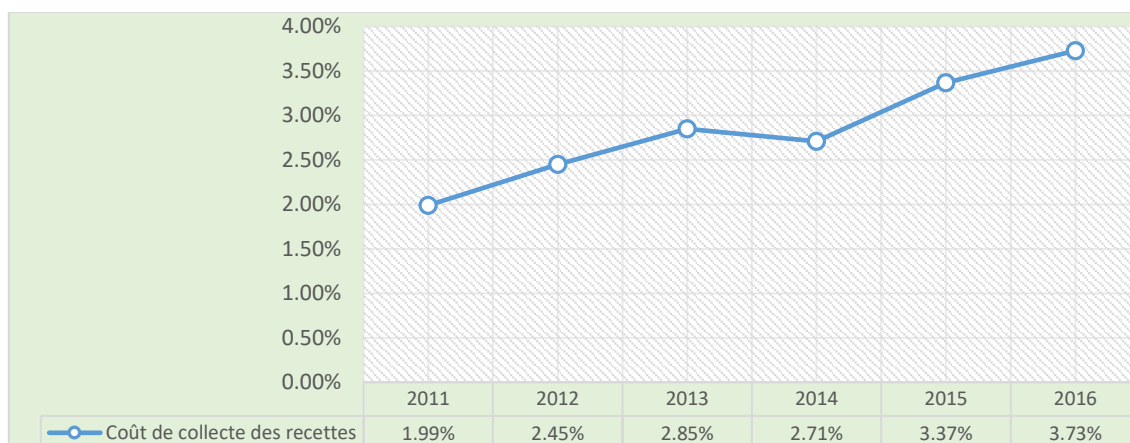
De même, la performance enregistrée au niveau des produits non fiscaux est due à celle enregistrée pour les recettes internes non fiscales en matière de revenus administratifs (117,51%), les amendes et pénalités (119,67%) ainsi que pour les recettes non fiscales douanières (291,15%).

I.1.4. Le coût de collecte des recettes

Les recettes fournissent à l'Etat les fonds nécessaires pour investir dans le développement, réduire la pauvreté, fournir des services publics et constituer l'infrastructure matérielle et sociale nécessaire pour soutenir la croissance à long terme.

Cependant, la collecte des recettes entraîne un coût. Afin de déterminer ce que coûte réellement l'impôt à l'Etat, il est essentiel de montrer le montant des charges de gestion enregistrées par l'OBR dans la réalisation de sa mission de collecte des recettes. Ainsi, les charges de l'Office en 2016 s'élèvent à 26,2 milliards de francs burundais, dont 16,3 milliards de francs burundais de charges du personnel, soit 62% des dépenses engagées. Les autres charges se partagent une portion de 38%.

Graphique n°5 : Evolution du coût de la collecte des recettes : dépenses de l'OBR



Le graphe ci-dessus montre que le coût de collecte des recettes à l'OBR s'élève à 3,73% en 2016 contre 3,37% en 2015 avec une tendance à la hausse.

I.1.5. Contribution des recettes totales dans les dépenses intérieures

En 2016, les recettes totales collectées par l'OBR ont contribué à hauteur 70,45% dans le financement des dépenses publiques intérieures.

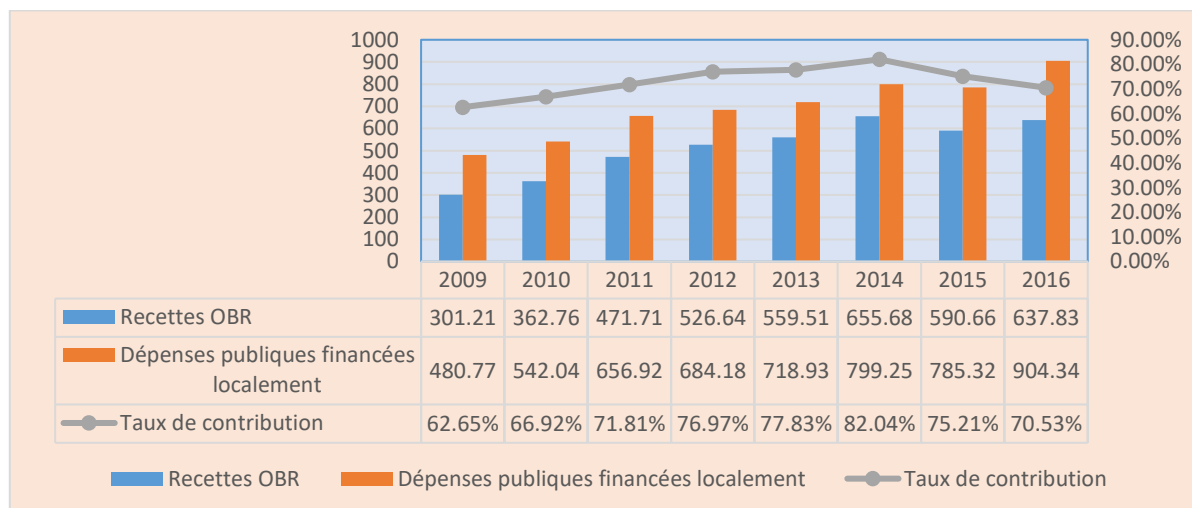
Le tableau n°4 et le graphique n°6 montrent l'évolution de la contribution des recettes totales collectées par l'OBR dans le financement des dépenses publiques sur financement intérieur de 2009 à 2016.

Tableau n°4 : Contribution des recettes totales dans les dépenses publiques financées par les ressources intérieures

Rubriques	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 ¹
Recettes de l'OBR	301,21	362,76	471,71	526,64	559,51	655,51	590,66	637,83
Dépenses publiques	480,77	542,04	656,92	684,18	718,93	799,25	785,32	904,74
Taux de contribution	62,65%	66,92%	71,81%	76,97%	77,83%	82,04%	75,21%	70,45%

¹ Les données sur les dépenses publiques financées par les ressources intérieures sont encore provisoires.

Graphique n°6 : Evolution des recettes de l'OBR, des dépenses publiques sur financement intérieur et du taux de contribution des recettes de l'OBR dans les dépenses publiques sur financement intérieur



Le taux de contribution des recettes collectées par l'OBR dans les dépenses budgétaires financées localement en 2016 est de 70,53% contre 75,21% en 2015. Depuis 2009, ce taux est passé de 62,65% en 2009 à 82,04% en 2014 avant de diminuer à 70,45% en 2016.

I.1.6. Taux de prélèvement des recettes (en % du PIB)

Les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB indiquent la part de la production d'un pays qui est prélevée par l'État sous forme d'impôts. Elles peuvent donc être considérées comme un indicateur du contrôle exercé par l'État sur les ressources produites par l'économie.

Ce taux est de 40% pour les pays à revenu élevé (selon FMI), 35% pour les pays de l'OCDE, 25% pour les pays à revenu intermédiaire et les Nations Unies considèrent un taux minimum nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement de 17% du PIB. Cependant, ce taux de prélèvement avoine 13% au Burundi, ce qui montre qu'il y a un effort fiscal est encore nécessaire.

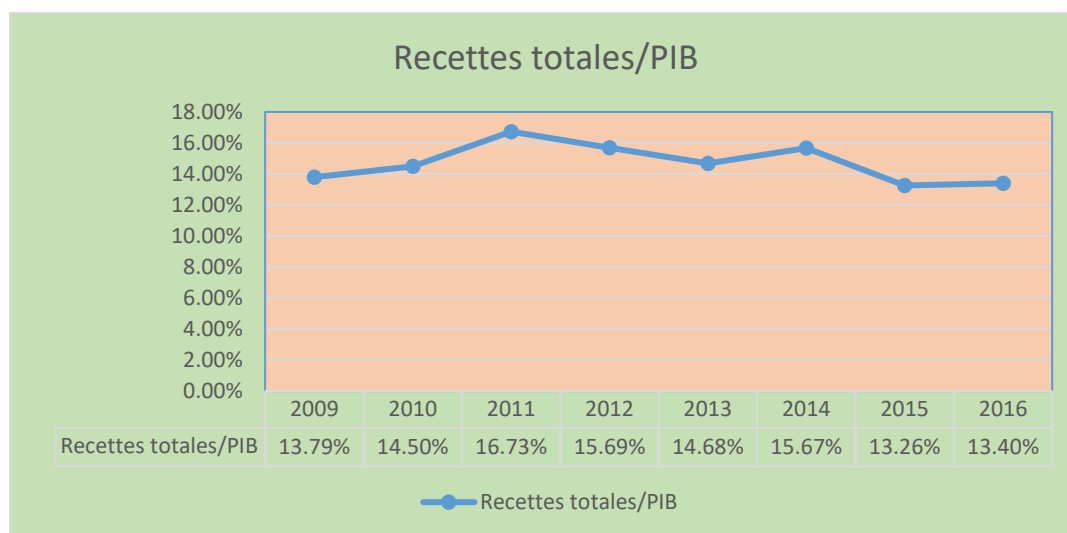
Le tableau suivant nous fournit les détails.

Tableau n°5 : Evolution du taux de prélèvement des recettes (en % du PIB)

Rubriques	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 ²
PIB en mds de FBU	2184,18	2501,05	2819,53	3357,29	3812,5	4185,1	4455,5	4758,6
Recettes totales en Mds de FBU	301,21	362,76	471,71	526,64	559,51	655,68	590,66	637,83
Recettes totales/PIB	13,79%	14,5%	16,73%	15,69%	14,68%	15,67%	13,26%	13,40%

On constate que le taux de prélèvement des recettes est de 13,40% en 2016 contre 13,04% en 2015. Le graphique suivant nous montre l'évolution depuis 2009 jusqu'en 2016.

Graphique n°7 : Taux de prélèvement des recettes ou Ratio recettes/PIB

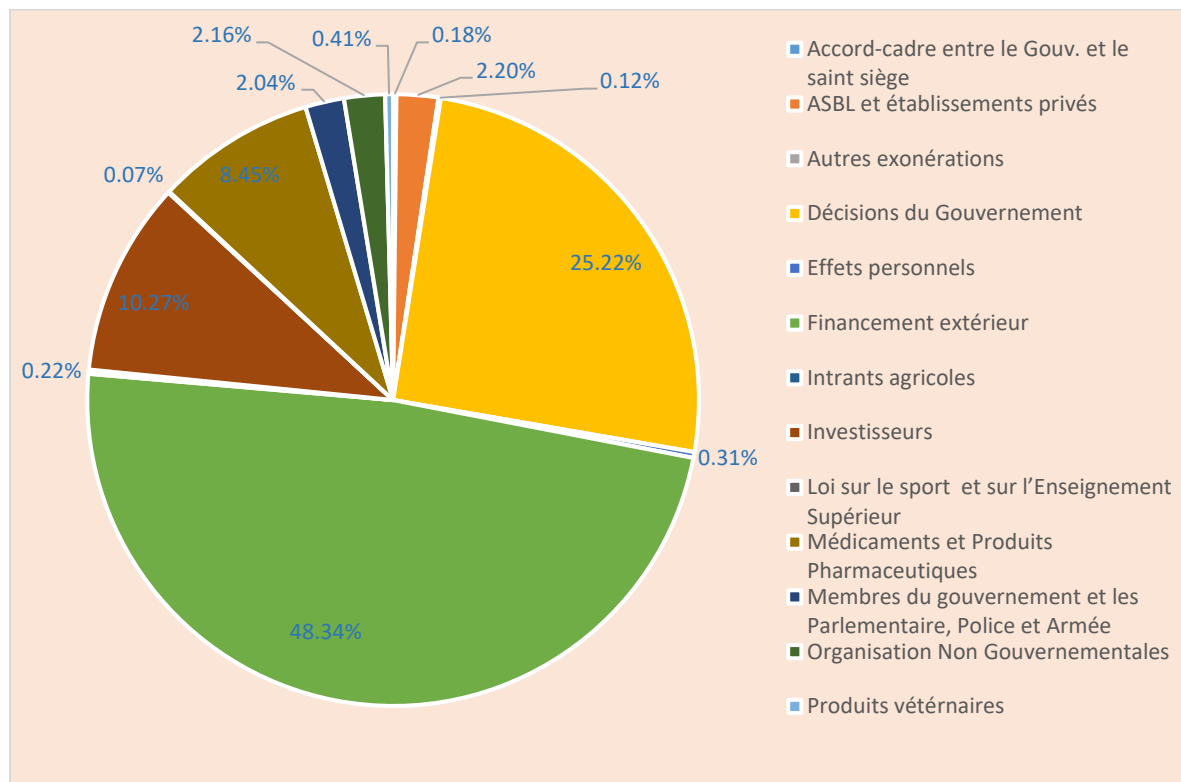


I.1.7. Exonérations

Les exonérations figurent parmi les dépenses fiscales de l'Etat. Les exonérations accordées en 2016 s'élèvent à 89,9 milliards de francs burundais et sont présentées par le graphique suivant.

² Donnée du Ministère de la Bonne Gouvernance et du Plan

Graphique n°8 : Composition des exonérations accordées



La grande partie des exonérations accordées en 2016 émanent des accords de financements extérieurs (48,34%), suivies par celles accordées sur décision du Gouvernement (25,22%), puis celles accordées aux investisseurs (10,27%) et les exonérations des produits pharmaceutiques et des médicaments (8,45%).

Ce rapport essaie de capter quelques indicateurs relatifs aux exonérations depuis 2009 jusqu'en 2016 et les détails sont donnés par le tableau suivant.

Tableau n°6 : Evolution des indicateurs relatifs aux exonérations

Rubrique	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exonérations	62,72	42,77	101,26	106,36	110,12	120,28	123,21	89,92
PIB	2 184,2	2 501,1	2 819,5	3 524,4	4 074,3	4 668,9	4 528,2	4 758,6
Recettes totales	301,21	362,76	471,71	559,51	655,68	655,68	590,66	637,83
Exonérations/PIB	2,87%	1,71%	3,59%	3,02%	2,70%	2,57%	2,72%	1,89%
Exonérations/Recettes totales	20,82%	11,79%	21,47%	19,01%	16,79%	18,34%	20,86%	14,09%

On observe une diminution sensible des exonérations de 2016 par rapport à 2015 et 2014. En effet, les exonérations qui avaient augmenté de 2014 à 2015 ont sensiblement diminué en 2016, passant de 123,21 milliards de francs burundais en 2015 à 89,92 milliards, soit une baisse de 27,10%. Les exonérations accordées en 2016 ont diminué grâce aux mesures prises au titre de la gestion budgétaire 2016 (cfr loi n° 1/22 du 31 décembre 2015 portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2016). Grâce à ces mesures, les exonérations accordées en 2016 sur décision du gouvernement ont diminué de 40% par rapport à celles accordées en 2015 (Art 20 de la loi citée ci-haut stipule que tous les marchés financés sur fonds publics ne sont pas exonérés), les exonérations accordées aux

investisseurs en 2016 ont baissé de 71,7% par rapport à celles accordées en 2015 (*Article 54 de la même loi citée ci-dessus stipule que l'exonération de la TVA à l'importation liée au code des investissements et la zone franche est supprimée*) et les exonérations accordées en 2016 dans le cadre accord-cadre entre Saint Siège et le gouvernement ainsi que de la loi sur le sport et sur l'enseignement supérieur ont diminué respectivement de 53% et 71,5% par rapport à celles accordées en 2015 (*Article 62, alinéa1 de la même loi citée précédemment stipule que les exonérations de la fiscalité indirecte, en dehors des conventions internationales et d'autres lois spécifiques sont éliminées et l'alinéa 2 stipule que toutes les importations exemptes de droits et taxes de douanes initialement prévues par les différents instruments juridiques à caractère législatif et réglementaire non reprises à l'alinéa précédent sont taxées à 5% de la valeur en douane*).

En pourcentage des recettes totales, alors que les exonérations représentaient 18,34% et 20,86% des recettes totales respectivement en 2014 et 2015, elles ne représentent que 14,09% en 2016. De même, le ratio exonérations/PIB est de 1,89% en 2016 alors qu'elle était de 2,57% et 2,72% respectivement en 2014 et 2015, ce qui témoigne de la rigueur avec laquelle l'OBR assure la gestion des exonérations en vue de limiter le manque-à-gagner qu'elles représentent pour le trésor public. De plus, dans le but de promouvoir la transparence et accroître la redevabilité envers l'opinion publique en général et les contribuables en particulier, l'OBR publie régulièrement les statistiques des exonérations douanières sur le site Web de l'OBR.

I.2. Autres indicateurs

I.2.1. Immatriculation des contribuables

En 2016, l'Office Burundais des Recettes a procédé à 15 579 nouvelles immatriculations dont 13 056 personnes physiques et 2 523 personnes morales. Le service en charge de l'immatriculation des contribuables a attribué 4 479 CCF à 4 217 nouveaux contribuables et 262 contribuables immatriculés antérieurement.

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender les détails sur les CCF édités et les nouvelles immatriculations.

Tableau n°7 : Nouveaux contribuables immatriculés au cours de 2016

ACTIVITES DETAILLEES	NOMBRES
1. CCF EDITES	4 479
* Pour les nouveaux	4 217
* Pour le stock existant	262
2. NOUVELLES IMMATICULATIONS	15 579
* Personnes Physiques	13 056
* Personnes Morales	2 523
3. DOSSIERS TRANSMIS	7 785
* Service RD à la DPMC (Buja)	4 926
* Service OR & RNF (Intérieur)	2 589
* Service RDD DMC	270
* Service DGC	0

Soulignons que 7 785 dossiers des contribuables ont été transmis aux différents centres fiscaux dont 4 926 dossiers au Service Réception des Déclarations de la DPMC&RNF Bujumbura, 270 dossiers au Service Réception des Déclarations de la DMC et 2 589 dossiers au Service OR & RNF (Intérieur).

I.2.2. Immatriculation des véhicules

Les recettes issues de la vente des plaques des véhicules et des motos en 2016 sont répertoriées dans le tableau ci-après:

Tableau n°8 : Recettes générées par les opérations d'immatriculation des véhicules et motos

N°	RUBRIQUES	Quantités	Montant collecté en FBU
I.	VENTES PLAQUES ET CARTES		
I.1.	Ventes Plaques et Cartes Véhicules	13 612	780 330 000
I.2.	Ventes Plaques et Cartes Motos	9 457	345 600 000
II.	IMPOTS ET AUTRES FRAIS		1 308 050 059
	TOTAL		2 433 980 059

Les opérations d'immatriculation des véhicules et motos ont rapporté, en 2016, une somme de 2 433 980 059 francs burundais.

I.2.3. Recouvrement des arriérés

En 2016, les résultats enregistrés par différents services de rapprochement des recettes et recouvrement à l'OBR sont indiqués dans les tableaux qui suivent.

Tableau n°9 : Arriérés recouverts au Service Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DGC

Rubrique	Nombre	Montants
Traitement des factures des marchés publics	2 161	1 296 137 160
Attestations fiscales	946	204 688 606
Conventions honorées	121	1 909 416 856
Paiements spontanés		1 780 916 888
Arriérés recouverts		5 191 159 510

Tableau n°10 : Arriérés recouverts par le Service Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DMC

Rubrique	2016	
	Nombre	Montants
Traitement des factures des marchés publics	3 159	3 596 403 936
Attestations fiscales	11 566	1 137 060 968
Conventions honorées	365	1 717 099 906
Paiements spontanés	1 436	2 706 538 805
Arriérés recouverts		9 157 103 615

Tableau n°11 : Arriérés recouverts par l'Equipe Rapprochement des Recettes et Recouvrement à la DPMC&RNF

Rubrique	2016	
	Nombre	Montants
Traitement des factures des marchés publics	-	-
Attestations fiscales	4 496	92 574 494
Conventions honorées	54	108 568 321
Paiements spontanés	-	122 788 646
Arriérés recouverts		323 931 461

Les activités de recouvrement ont permis de récupérer 14,67 milliards de francs burundais d'arriérés dont 5,19 milliards de francs burundais à la DGC ; 9,16 milliards de francs burundais à la DMC et 0,32 milliards de francs burundais à la DPMC&RNF. Il convient de signaler que l'équipe de Rapprochement et Recouvrement des Recettes à la DPMC&RNF a été opérationnelle au cours du quatrième trimestre 2016.

II. Réformes et initiatives entreprises

Beaucoup de réformes ont été entreprises par l'OBR pour améliorer la collecte des recettes.

II.1. Le Système Douanier Automatisé « ASYCUDA WORLD »

Avec la mise en œuvre du processus de numérisation de la douane burundaise, des résultats tangibles se font voir notamment la possibilité de déclarer les marchandises à partir des bureaux par les déclarants et cela a permis le gain en temps et en coût. L'informatisation poussée de la Douane Burundaise permet une analyse comparative efficace des données douanières extraites du système ASYCUDA WORLD.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Système Douanier Automatisé, l'interfaçage entre ASYCUDA WORLD et SIGTAS a été fait et mis en production en début du troisième trimestre 2016, ce qui rend facile et rapide le suivi des opérations des contribuables tant sur le plan de l'import-export que sur la conformité aux taxes internes. Une application permettant l'envoi automatique d'un message à l'opérateur économique sur les transactions faites sur son NIF a été développée. Les importateurs et les exportateurs, qui le désirent sont tenus informés de l'état d'avancement de leurs déclarations en douane.

II.2. Le programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA)

Dans le cadre de l'opérationnalisation du programme des Opérateurs Economiques Agréés, une mission des experts de l'OMD accueillie à Bujumbura pour analyser la capacité de l'OBR à administrer le programme de l'OEA, suivie d'une mission des experts nationaux à Bruxelles a permis de d'évaluer les forces et faiblesses du programme des OEA.

Le manuel des procédures du programme a été révisé à cette fin. Le plan d'actions servant à mettre en œuvre les recommandations de l'OMD a été développé et est en cours de mise en œuvre dans le cadre du projet WCO-EAC CREATE et l'équipe du projet a été mise en place.

II.3. Le Régime Régional de Garantie du Transit Douanier du COMESA (RGTD/COMESA) au Burundi.

Le Régime Régional de garantie du Transit Douanier facilitera le dédouanement et la libre circulation des marchandises en transit entre les pays membres du COMESA, ce qui réduira le coût des garanties, les frais connexes et le temps de transit. Le régime crée également des opportunités d'affaires pour les agences en douanes et transitaires, aux compagnies d'assurances et aux banques qui vont pouvoir faire des affaires au-delà de leurs territoires nationaux.

Au cours de l'année 2016, des actions en rapport avec la mise en place de la garantie régionale ont continué avec succès.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie régionale du transit douanier du COMESA (RCTG/COMESA), une mission des Experts du COMESA a été accueillie pour échanger et expliquer les avantages du projet, la procédure à suivre pour son opérationnalisation et préparer la phase pilote déjà en cours.

Cinq agences en douanes pilotes ont été identifiées et ont déjà souscrit et soumis au CDA les garanties régionales pour configuration dans le système ASYCUDA WORLD.

L'utilisation de la garantie régionale du transit sous douane du COMESA a été adoptée par les pays membres de la CEA pour appuyer la mise en œuvre du TDU en ce qui concerne la circulation des marchandises exonérées et celles déclarées sous un régime suspensifs.

II.4. Le Territoire Douanier Unique

Le dédouanement sous le TDU a été étendu aux véhicules importés pour la mise en consommation directe via le Port de Dar Es-Salaam et la procédure y relative a été développée. Au niveau national, les partenaires de la Douane ont été sensibilisés sur les procédures douanières (y compris cette nouvelle procédure relative aux véhicules importés) dans le cadre du Territoire Douanier Unique.

Au niveau régional, plusieurs réunions ont eu lieu visant l'identification et la proposition des solutions aux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Garantie Régionale du Transit sous Douanes.

Le TDU présente de nombreux avantages, l'importation est exemptée des arrêts aussi intempestifs qu'inutiles sur les axes d'acheminement des marchandises et le processus de déclaration se fait avant que la cargaison prenne le voyage, etc.

II.5. Simplification des procédures

Pour la réduction des procédures, les interventions des chefs de bureau ont été réduites : certains dossiers doivent être clôturés directement par les vérificateurs immédiatement sans passer par les différents chefs de bureaux. Il s'agit des déclarations des véhicules importés, des déclarations des marchandises importées par les opérateurs agréés, les déclarations des marchandises exonérées du fait que ces dernières sont analysées également par la cellule des exonérations attachée au Commissariat Général. A cela s'ajoutent, la clôture du maximum de dossiers avant l'enlèvement des marchandises ainsi que les autorisations des camions stationnés à la Gare Routière, désormais accordées par le chef de section surveillance pour être acheminés vers le bureau de dédouanement.

De même, la mesure interdisant le dédouanement de marchandises dans les zones non destinées à leur mise en consommation a été levée sauf pour les produits pétroliers, les véhicules et les marchandises nécessitant le pesage sur les ponts bascules qui doivent être dédouanés dans les bureaux compétents pour ces types de marchandises.

II.6. Gestion du contentieux

Dans le cadre de régler définitivement le conflit de compétence entre l'OBR et la Direction Juridique du Contentieux de l'Etat, le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux sur proposition du Commissaire Général de l'OBR a nommé les Avocats de l'Etat, Cadres de l'OBR chargés du contentieux judiciaire, en vue d'assurer la défense en justice des intérêts de l'Etat dans le contentieux fiscal et douanier relevant du domaine d'intervention de l'OBR.



De gauche à droite : Maîtres Jean Claude Nduwihoreye, Pascal Nimubona, Julius Bucumi, Emery Emerusenge et André Nyabenda

II.7. Le Traitement équitable des contribuables

Dans le but de traiter les contribuables équitablement, vingt (20) fichiers valeurs ont été actualisés ou produits en 2016.

La collecte des factures fiables et leur analyse depuis le mois de janvier 2016 ont été effectuées en vue de les utiliser non seulement dans l'harmonisation des traitements des dossiers en matière d'évaluation en douane des marchandises, mais aussi pour la mise à jour du fichier des valeurs de références utilisées par les services.

Il a, en outre, été organisé des descentes dans les bureaux de dédouanement de KAYANZA, KOBERO et GASENYI-NEMBA pour vérifier le niveau d'applicabilité des différentes notes de service visant l'amélioration de la vérification des déclarations en douane dans un strict respect de l'harmonie.

II.8. Facilitation du Commerce

Dans le cadre de la facilitation du commerce, 608 certificats d'origine ont été octroyés, 2 127 cas d'exonération, d'importation temporaire et de dossiers de réexportation ont été traités exclusivement pour les dossiers à régime suspensif.

Vingt-cinq (25) agences en douanes qui avaient été agréé pour l'exercice 2016 ont été contrôlées tandis que 97 agences en douanes ont reçu l'agrément ou le renouvellement d'agrément pour 2017.

Aussi, en 2016, un nouveau poste de dédouanement a-t-il été ouvert à GIHARO, en province de RUTANA pour faciliter les petits commerçants et afin de canaliser les recettes du commerce transfrontalier. L'ouverture de ce poste a contribué dans le processus de l'éradication de la fraude, de la contrebande et, partant, l'amélioration du niveau de collecte des recettes publiques.

II.9. Des travaux de construction et d'aménagement des bureaux

Au cours de 2016, des travaux de construction et d'aménagement des bureaux ont été exécutés par l'OBR. Ainsi,

- La ligne électrique MUKONI-KOBERO qui a été financé par TMEA et alimentant l'OSBP KOBERO est fonctionnelle;
- Des travaux de construction du poste frontalier à arrêt unique de KOBERO ont été réceptionnés ;
- La Gare Routière a été concédée à l'OBR au mois de septembre 2016 et est fonctionnelle grâce aux différents travaux d'aménagement effectués par l'OBR ;
- Un bâtiment servant de bureaux de l'OBR a été construit à CIBITOKÉ et des Bureaux de l'OBR ont également été construits à l'intérieur de l'immeuble servant de Bureau Provincial à BUBANZA ;
- Un bureau sur un nouveau site de Douane à GIHARO a été également aménagé.

En plus de la construction et de l'aménagement des bureaux, d'autres travaux ont été exécutés. Les frais de viabilisation d'un terrain qui servira pour la construction du Siège de l'OBR sis à KIGOBE ont été payés. Ce paiement permettra le déblocage du déroulement normal du processus d'acquisition des autres documents de possession.

III. Gestion du personnel et renforcement des capacités

Dans le cadre d'amélioration des rendements de l'OBR, 134 nouveaux employés ont été recrutés dont 59 vérificateurs des impôts, 31 vérificateurs des douanes, 8 chargés de l'intervention rapide et 36 autres cadres et agents pour les services d'appui. Les nouveaux et les anciens employés ont suivi diverses formations en vue du renforcement de leurs capacités.

Ainsi, au cours de l'année 2016, l'OBR a renforcé les capacités de 20 de ses employés sur le curriculum douanier de l'EAC, 188 employés via e-learning, 360 employés en modules opérationnels, 294 employés en modules d'appui et 195 employés sur l'éthique, intégrité et lutte contre la corruption. Trois employés du CTI & RNF de l'OBR viennent de revenir d'une formation de master francophone en fiscalité à l'Université Alioune DIOP de BAMBEY au Sénégal.

En vue de moderniser l'institution et répondre aux exigences du moment en matière de gestion du personnel, l'OBR a révisé son règlement d'entreprise et le code de conduite. Ces outils sont entrés en vigueur à partir du 15 avril 2016.

En 2016, toujours dans le cadre de la gestion du personnel, trois politiques et procédures en matière de gestion des performances et des stagiaires ainsi que la politique de reconnaissance et de récompense du meilleur employé ont été mises en place.

Ainsi, à la fin de 2016, un meilleur employé a été identifié et récompensé au cours de la fête d'échanges des vœux des employés de l'OBR.



A l'occasion du remise du prix du meilleur employé de l'année 2016

IV. Lutte contre la fraude et la corruption

L'Office Burundais des Recettes a compris que la fraude, l'évasion fiscale et la corruption influencent négativement la performance dans la collecte des recettes et a mis en place une stratégie de lutte contre la corruption (2015-2017). Le lancement officiel de cette stratégie a eu lieu au premier trimestre 2016.

L'OBR a également mis en place un numéro téléphonique 500 gratuit pour la dénonciation de la fraude. Le dénonciateur perçoit 10% du montant recouvré par le trésor public après toutes les vérifications nécessaires.

De plus, des agents spécialisés dans la lutte contre la fraude et la contrebande sont affectés dans tout le pays. C'est ainsi que, en 2016, l'OBR a saisi diverses marchandises fraudées. Ces dernières sont conservées dans différents dépôts de l'OBR en attendant que leurs titulaires les récupèrent sauf en cas de saisie-confiscation. Si les délais légaux sont écoulés sans que les biens saisis ne soient pas récupérés, ils sont soumis aux procédures de vente aux enchères.

Les articles saisis en 2016 sont : 1906 pagnes simples, 250 pagnes doubles, 735 pagnes Kitenge, 30 pièces Kanga, 11 sacs de sucre, 8 sacs d'urée et 323 cartons de médicaments. En termes monétaires, l'OBR a recouvré 1 125 515 710 FBU et 200\$ dans le cadre des activités de lutte contre la fraude et la contrebande.

L'OBR dispose des outils réglementaires (code de conduite et règlement d'entreprise) qui l'aide à lutter contre la corruption. Ainsi, subsidiairement à l'application de ces outils spécialement en ce qui concerne l'éthique et l'intégrité, 63 cas disciplinaires ont été traités et clôturés et 5 cas sont en cours de traitement. Vingt (20) employés ayants commis des fautes lourdes conformément à nos textes réglementaires ont été licenciés.

V. Education et sensibilisation des contribuables

L'éducation et la sensibilisation des contribuables sont très importantes dans le but d'améliorer le civisme fiscal. C'est dans ce cadre que l'OBR mène diverses activités en vue d'accroître le niveau du civisme fiscal.

Ainsi, des ateliers de sensibilisation au civisme fiscal ont été organisés dans les provinces de Makamba, Rumonge, Gitega, Mwaro, Muramvya, Ngozi, Bururi, Muyinga et Kayanza.

Aussi, des visites porte-à-porte ont-elles été menées à Bujumbura, Gitega, Kayanza, Muyinga et Ngozi en vue de se mettre au courant des problèmes rencontrés par les contribuables dans l'exercice de leurs activités.

Une séance d'échange avec les parlementaires sur les innovations instaurées pour faciliter les contribuables. C'était également une occasion pour les élus du peuple

de comprendre les défis et les obstacles qui freinent la promotion du civisme fiscal au Burundi.



Photo de famille de quelques participants à l'atelier.

En vue de promouvoir la culture du civisme fiscal, des clubs scolaires « Elèves, Amis du fisc » ont été créés dans six (06) écoles secondaires pilotes de la Mairie de Bujumbura et une visite de différents bureaux de l'OBR par les élèves membres de ces clubs a été organisée.



Arrivée des élèves dans la cours de l'Immeuble Emmaüs Pathway

L'OBR favorise le dialogue avec ses différents partenaires en vue d'améliorer la collecte des recettes. C'est ainsi qu'une réunion d'échanges sur les défis de l'élargissement de l'assiette fiscale a eu lieu entre l'OBR, les représentants de la Mairie, de la CFCIB, de l'OPC, des Ministères ayant les Finances et le Commerce en leurs attributions.



Le Commissaire Général de l'OBR, Monsieur Léonard SENTORE (à gauche), accompagné par le Directeur des Affaires Judiciaires et Gestion du Contentieux lors du lancement d'une atelier d'échange avec les membres de l'OPC, les Responsables des Agences en Douane et les Représentants de la CFCIB.

VI. Célébration de la journée dédiée au contribuable

En date du 6 décembre 2016, le Burundi a célébré pour la première fois la Journée dédiée au Contribuable sous le thème : « Payons volontairement les impôts et soutenons le développement de notre pays ». Les cérémonies étaient présidées par S.E.M le Président de la République du Burundi, Pierre Nkurunziza.

Plusieurs centaines de contribuables venus des quatre coins du pays ont participé à cet événement sur l'invitation de l'OBR en collaboration avec la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB). Les festivités ont été marquées par la remise des trophées aux contribuables sélectionnés pour les différents prix : Prix Excellence, Prix Conformité, Prix du Partenariat, Prix Créateur d'Emploi.



Photo de famille des contribuables tenant en mains leurs trophées.

Dans son discours, Son Excellence le Président de la République du Burundi a salué l'OBR pour ses performances dans la maximisation des recettes depuis sa création il y a plus de 5 ans. Il a également souligné le rôle primordial joué par les contribuables dans le développement du pays.

Le Commissaire Général de l'OBR a saisi l'occasion pour présenter au Chef de l'Etat le Prix de meilleur innovateur en Afrique décerné à l'OBR par le Forum des Administrations Fiscales d'Afrique (ATAF).



Le Commissaire Général de l'OBR remet le Prix ATAF au Chef de l'Etat.

VII. Appui du Gouvernement à l'OBR

L'OBR ne pourrait prétendre atteindre sa mission sans l'appui du Gouvernement.

Ainsi, en 2016, le Deuxième Vice-Président de la République Monsieur Joseph BUTORE a visité différents sites de l'OBR en vue de s'enquérir du déroulement des activités et prendre connaissance des problèmes rencontrés par l'Office dans l'exercice de sa mission de collecte des recettes. Il s'est rendu aux Postes de l'OBR de Kobero, Gatumba, Vugizo, Rumonge, Giharo et Gisuru.

Sur tous ces sites, il a pu se rendre compte des conditions de travail des employés de l'OBR affectés à ces postes douaniers et n'a pas manqué d'appeler les administrateurs communaux et Gouverneurs à s'impliquer davantage dans la lutte contre la fraude et dans la sensibilisation de la population au civisme fiscal en collaboration avec les chefs collinaires.



Le 2^{ème} Vice-Président en compagnie du Commissaire Général et des Administratifs de Rutana

VIII. Participation aux activités sociales

En plus de son devoir de collecter les recettes fiscales, l'OBR est aussi sensible aux sollicitations à caractère social.

En effet, en 2016, l'OBR a répondu aux sollicitations de deux associations à savoir :

- Le Centre NEZERWA qui prend en charge les enfants orphelins. Cette association a reçu de la part de l'OBR des cahiers, des stylos, des boîtes mathématiques et autres matériels pour ses 45 élèves
- Association de football féminin Force Fidèle des Libres Associés pour la Promotion du Football féminin (FOFILA-PF). Cette dernière a reçu du matériel de football composé de maillons avec le logo de l'OBR, des ballons et autres articles.

L'OBR a également procédé à la distribution des marchandises périssables saisies aux personnes vulnérables via les associations caritatives en Mairie de Bujumbura.

Dans le domaine de la santé, le personnel de l'OBR a également répondu massivement à deux séances de don de sang organisées en collaboration avec le CNTS.

IX. Collaboration avec les partenaires

L'OBR collabore avec les différents partenaires notamment les autorités locales, les médias, le secteur privé via le CFCIB, l'API, les administrations sœurs de l'EAC, l'AFRITAC Centre, le FMI, l'ATAF, JICA, etc

X. Les défis rencontrés

- La non informatisation du Commissariat des Taxes Internes. L'informatisation du Commissariat des Taxes Internes permettra la simplification des procédures, la rapidité dans le traitement des dossiers et des services aux contribuables ainsi que le contrôle interne des services ;
- Le manque de siège propre à l'OBR, ce qui fait que ses bureaux soient dispersés à Bujumbura et cela ne facilite pas la tâche aux contribuables ;
- La fraude et la corruption font diminuer illégalement les recettes qui devraient être collectées par l'OBR. Des efforts seront consentis pour lutter contre ces fléaux;
- Le secteur informel n'est pas encore maîtrisé et constitue un obstacle dans la maximisation des recettes;
- Le cadre légal qui reste à améliorer.
- Les facteurs externes ayant un impact direct sur les recettes.

XI. Perspectives d'avenir

Afin d'atteindre l'objectif en termes de recettes assigné à l'OBR en 2017 qui est de **720,2 milliards de francs burundais**, l'OBR compte mettre en œuvre une série de mesures et réformes, à savoir :

- ✓ Poursuivre la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique ;
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre du programme des opérateurs économiques agréés ;
- ✓ Assurer le suivi de la mise en œuvre du régime de la Garantie Régionale de Transit Douanier du COMESA ;
- ✓ Poursuivre l'actualisation et la production des fichiers valeurs ;
- ✓ Améliorer la collaboration avec le secteur privé ;
- ✓ Renforcer la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande ;
- ✓ Poursuivre le projet d'informatisation du CTI&RNF ;
- ✓ Améliorer la qualité des services offerts aux contribuables ;
- ✓ Augmenter le personnel notamment les vérificateurs des impôts;

- ✓ Améliorer la productivité des employés de l'OBR, surtout des vérificateurs des taxes internes ;
- ✓ Continuer le programme de renforcement des capacités du personnel de l'OBR ;
- ✓ Amplifier les contrôles inopinés des déclarations simplifiées ;
- ✓ Renforcer le système de sélection, de ciblage et de contrôle des déclarations clôturées sur base des rapports d'analyse des risques disponibles ;
- ✓ Mettre en place de nouvelles réformes/projets de modernisation ;
- ✓ Décentraliser les services fiscaux;
- ✓ Poursuivre la simplification des procédures douanières ;
- ✓ Continuer avec l'éducation et la sensibilisation des contribuables au civisme fiscale dans le but d'élargir l'assiette fiscale;
- ✓ Intensifier les campagnes d'immatriculation des contribuables ;
- ✓ Ouvrir de nouveaux bureaux, là où c'est possible, pour écourter les trajets des contribuables, tout en approchant ces bureaux des frontières dans les provinces frontalières avec les pays voisins.

XII. CONCLUSION

En 2016, l'OBR a réalisé une bonne performance par rapport aux prévisions et une bonne croissance par rapport aux résultats de l'année précédente. Ces résultats montrent que, si des efforts sont consentis, l'Office pourra, à terme accroître sa contribution dans le financement des dépenses publiques.

Cependant, il reste une partie non négligeable de personnes physiques et morales qui ne se conforment pas à leurs obligations fiscales et la mobilisation des recettes fiscales à l'intérieur du pays reste problématique. L'OBR ne ménagera aucun effort pour atteindre plus de contribuables et ainsi, accroître les recettes publiques collectées.

Les résultats encourageants obtenus n'auraient pas été possibles sans le soutien ferme du Gouvernement du Burundi, du Conseil d'Administration, de tout le personnel de l'OBR, des contribuables, des médias et du secteur privé.

L'Office Burundais des Recettes continuera également à mener des réformes qui permettent de renforcer son efficacité interne mais également de faciliter le commerce et améliorer le climat des affaires pour attirer les investissements générateurs de croissance économique.